



La sélection en médecine vétérinaire

Foire aux questions

Avant-propos

Ce document est un outil pédagogique rédigé par l'Assemblée Générale des Etudiants de Louvain (AGL) et destiné aux étudiants de Bachelier des quatre universités offrant une formation en médecine vétérinaire. Il vise à permettre aux étudiants de comprendre les tenants et aboutissants factuels du dossier, ainsi que les solutions que la Fédération des Etudiants Francophones (FEF), en concertation avec l'AGL (UCL), l'AGE (Unamur) et le BEA (ULB) proposent. L'ensemble des réponses ci-dessous se basent sur une série de documents, institutionnels ou autres.

Pour toutes propositions de modification/correction **sur les faits**, il vous est proposé d'envoyer un mail erratum à l'adresse agl@aglouvain.be en n'omettant pas de préciser vos sources. Cela nous permettra de les intégrer dans la FAQ, afin d'en accroître sa qualité.

Merci et bonne lecture.

Table des matières

1. Introduction et contexte
2. La problématique en questions
 - a. Que réclament les doyens et pourquoi ?
 - b. Pourquoi une sélection à l'entrée fait-elle débat?
 - c. Pourquoi ne pas instaurer un concours en fin de première alors? ou en fin de troisième?

- d. Qu'est-ce que exactement Association des établissements d'enseignement en vétérinaire ? Quel rôle joue-t-elle dans la délivrance de nos diplômes?
- e. Peut-on accéder à l'emploi même sans accréditation de la formation par l'AEEEEV?
- f. Ne risque-t-on pas d'avoir du mal dans l'évolution de notre carrière, dans notre mobilité à l'étranger, si notre formation est sous-évaluée par l'AEEEEV?
- g. "Il y a trop d'étudiants, on se retrouvera à 20 autour d'une vache". La FMV invoque l'argument d'un nombre trop élevé d'étudiants pour justifier une sélection. Qu'en est-il de cette pléthore ?
- h. Quel impact ce nombre important d'étudiants a-t-il sur les débouchés? La profession est-elle en pénurie ou en surnombre?
- i. N'est-ce pas important d'adapter le nombre d'étudiants au nombre de praticiens dont le pays a besoin?
- j. Le principal facteur limitant est le nombre est la variété des cas cliniques. Que faire?
- k. Quel rôle les étudiants français jouent-ils dans ce dossier?
- l. Pourquoi ne pas diminuer le taux maximum de 30% d'étrangers à 10% par exemple ?
- m. Quelle(s) solution(s) proposer alors à ce problème de médecine vétérinaire?
- n. Si la Communauté française n'organise pas de sélection, les académiques la mettront-ils en place via les examens?
- o. Pourquoi ne pas transposer le mécanisme du numerus clausus applicable en médecine?
- p. Qu'est-ce qu'on peut faire, nous, étudiants de médecine vétérinaire?
- q. Les 24 millions d'euro dégagés n'aideront-ils pas à résoudre le problème?
- r. Pourquoi le dossier éclate-t-il maintenant? Quelle est son urgence?
- s. "Je pense quand même qu'il y a urgence et qu'il faut trouver une solution avant la rentrée. Le Ministre Marcourt doit nous écouter et écrire un décret avant septembre 2015!"

1. Introduction et contexte

Pour obtenir le titre professionnel de Docteur en médecine vétérinaire, les étudiants doivent accomplir un parcours de formation d'une durée de six ans :

- Trois années de programme de bachelier menant à l'obtention du titre de Bachelier en médecine vétérinaire.
- Trois années de programme de master menant à l'obtention du titre de Master en médecine vétérinaire.

Si quatre universités francophones (ULB, UNamur, UCL, ULg) organisent un baccalauréat en médecine vétérinaire, seule l'ULg dispose des infrastructures nécessaires pour former les médecins vétérinaires en master. Pour achever la formation des VETE, il faut leur permettre de s'exercer dans une clinique vétérinaire universitaire (CVU).

Depuis un certain nombre d'années, la faculté de médecine vétérinaire (FMV) de Liège sort dans la presse pour témoigner d'un réel problème d'encadrement et d'infrastructures, et proposer une sélection pour la régler. Prenant acte de la situation alarmante, les autorités politiques, en concertation avec la FMV¹, ont décidé de débloquer 24 millions d'euros (18 millions d'euros d'argent public à quoi s'ajoutent 6 millions d'euros financés par le budget ordinaire de l'ULg) afin d'agrandir et rénover la clinique universitaire vétérinaire et ainsi répondre aux exigences de qualité de l'Association des établissements d'enseignement en vétérinaire² (AEEEEV).³

Malgré le budget conséquent dégagé, les doyens et présidents d'école de médecine vétérinaire ont tenté ces dernières semaines de s'engouffrer dans la brèche ouverte par les négociations relatives à la mise en place d'un concours en fin de BAC1 en médecine et dentisterie (la saga des INAMI, un dossier complètement différent, puisqu'il n'y a pas de quotas INAMI en VT) pour demander un concours également en vétérinaires et de sucroît, sans consultation des étudiants ni des organes universitaires habilités à prendre ces positions.

Face à cela, les représentants étudiants se sont penchés sur le dossier, et dès la sortie des doyens dans la presse, ont réagi dans le sens inverse : ils ont mis en marche la démocratie étudiante et organisé des assemblées générales pour consulter les premiers concernés, les informer et leur permettre de se positionner. Ainsi les Assemblées Générales du 29 avril 2015 à l'UCL, du 30 avril 2015 à l'UNamur et la concertation étudiante organisée à l'ULB, se sont conclues par la même position : les étudiants de VETE des trois universités refusent

¹ <http://archive.pfwb.be/1000000010b20b6>

² <http://www.eaeve.org/about-eaeve/mission-and-objectives.html>

³ <http://archive.pfwb.be/1000000010b20b6>

https://www.ulg.ac.be/cms/c_3898931/fr/24-millions-deuros-investis-a-la-faculte-de-medecine-veterinaire-de-lulg

massivement toute forme de sélection à l'entrée et demandent un refinancement de l'enseignement supérieur.⁴

Le ministre Marcourt a quant à lui déclaré qu'il n'entrait pas dans ses intentions "*d'instaurer un filtre à partir de la rentrée prochaine, mais [qu'il] envisag[eait] de rencontrer tous les acteurs et d'examiner avec eux la manière de garantir la qualité de la formation des médecins vétérinaires*"⁵.

2. La problématique en questions

Que réclament les doyens et pourquoi ?

Ceux-ci réclament la mise en place d'une double sélection drastique :

- Un concours en fin de BAC1 (ou en fin de BAC3, ou en début de BAC1) qui barrerait l'accès à la suite de leurs études à $\frac{2}{3}$ des étudiants.
- Un renforcement du quota d'étudiants non résidents (passer de 30 à 20% d'étudiants à l'entrée de VETE).⁶

Les raisons sont **multiples** :

1. La première raison, c'est que l'ULg est liée à un organisme privé européen, l'AEVEV (Association des établissements d'enseignement en vétérinaire). Cet organisme délivre des certificats de qualité aux différentes facultés organisant la médecine vétérinaire dans l'Union européenne, sur base de ratios⁷ (du genre : combien d'assistants par étudiants). L'ULg craint de perdre ce certificat de qualité.
2. La seconde raison est liée à un problème plus large de définancement structurel de l'enseignement supérieur. Depuis 1996, l'enseignement supérieur est financé par une enveloppe fermée : le même montant (petit à petit désindexé ou diminué) est alloué chaque année quelle que soit la variation des étudiants. Les établissements doivent donc faire sans cesse plus avec moins d'argent. Et donc, l'encadrement (profs, assistants) et les infrastructures (salles de cours et matériel) manquent de plus en plus.
3. La troisième raison est particulière aux études vétérinaires : en master particulièrement, il faut pouvoir s'exercer sur des animaux, et il faut donc disposer d'assez d'animaux... Et depuis le déménagement de la clinique vétérinaire en 1991⁸, leur nombre a chuté.

⁴ <http://www.fef.be/2015/05/concours-en-medecine-veterinaire-les-etudiants-disent-non-a-la-selection/>

⁵ <http://archive.pfwb.be/100000002012023>, page 6.

⁶

http://www.lavenir.net/cnt/DMF20150421_00636320?utm_source=facebook&utm_medium=socialVV&utm_content=article&utm_campaign=seeding

⁷ http://www.eaeve.org/fileadmin/downloads/sop/ANNEX_I_Suppl_A_2014_Apr.pdf

⁸ La première CVU implantée en Belgique francophone se situait à Cureghem, une localité d'Anderlecht. Sa situation centrale par rapport au territoire belge était un atout pour l'acheminement des animaux en provenance des différentes régions du pays. En 1991, la CVU déménage d'Anderlecht vers Liège, diminuant ainsi de facto la proximité géographique entre la clinique et de nombreux bassins d'animaux.

Pourquoi une sélection à l'entrée fait-elle débat?

La sélection est, selon de nombreuses études académiques nationales et internationales, anti-sociale, inefficace et facteur de pénurie.

1. Sélectionner à l'entrée est une **mesure anti-sociale**. Les sélections à l'entrée évaluent les compétences et connaissances acquises en secondaire. Or, l'enseignement secondaire belge francophone est l'un des plus inégalitaires de l'OCDE ; et la qualité de l'école seconde est très fort corrélée à l'origine sociale de ses élèves. *Mettre en place une sélection à l'entrée, c'est donc barrer l'accès aux étudiants des écoles défavorisées, ceux qui viennent d'un milieu social défavorisé.*
2. Sélectionner à l'entrée est une **mesure inefficace et anti-pédagogique**. Comme on évalue les connaissances et compétences acquises dans le secondaire, on ne sait pas préjuger des aptitudes futures des étudiants, mais de leur seul niveau de préparation (qui dépend plus de l'école d'origine que de l'étudiant individuellement). *De nombreux étudiants se verraient barrer l'accès à leur projet de vie, alors qu'ils auraient pourtant toutes les aptitudes leur permettant de réussir.*
3. Si une augmentation des étudiants conduit à rendre plus difficile l'accès au métier en Belgique, on a pu démontrer que sélectionner à l'entrée ne **permettrait pas de distinguer les meilleurs des moins bons** ; et surtout, *attachés au libre accès aux études, nous voulons que chacun puisse démarrer son projet de vie, en connaissant les informations par rapport à ce projet (notamment le taux d'emploi) et en prenant de façon responsable et autonome des décisions face à ces informations.* La planification des études, tentée en médecine humaine pour corrélérer le nombre d'étudiants à la demande en termes d'emploi, s'est avérée un cuisant échec et a abouti sur une grave pénurie de médecins mettant en danger la qualité des soins de santé.
4. Si l'on reconnaît l'existence d'un gros problème, les données sont bien trop floues pour pouvoir accepter d'office une sélection, et surtout, **des alternatives existent que nous voulons développer.**
5. Enfin, l'argument du manque de places en Bachelier ne pourrait pas être avancé pour justifier une sélection à l'entame des bacheliers. En effet, le rapport de l'Association des établissements d'enseignement supérieur de 2009 constatait que: *"establishments [UCL, ULB, FUNDP et ULG] seem not to encounter specific problems concerning the goals of the veterinary curriculum, organisation and funding"* et que *"Facilities for 1 st cycle teaching at all four places can generally be considered as acceptable to good"*⁹. Il serait donc de surcroît injuste, à lire ce rapport, de limiter l'accès à des étudiants au 1er cycle, alors que la formation actuelle est considérée comme bonne.

⁹ http://www.eaeve.org/fileadmin/downloads/executive_summaries/FinalReportLiege.pdf, pages 5 et 19.

Pourquoi ne pas instaurer un concours en fin de première alors? ou en fin de troisième?

Cette forme de sélection est une des pires qui soit ! Il s'agit d'un examen dont la réussite autorise l'accès aux études à un nombre limité d'étudiants prédéfini par les autorités. Cette modalité générerait un esprit de compétition et une concurrence malsaine (en médecine jusqu'en 2008, ce type de système existait et on constatait des pratiques déloyales, comme des étudiants qui partageaient des notes de cours comportant des fautes ajoutées intentionnellement pour faire baisser le niveau général...) qui ne forme pas les futurs vétérinaires à la déontologie et à la confraternité, pourtant des fondements de la profession.¹⁰

De manière générale, et comme le résume la faculté de médecine vétérinaire de Namur, *“à l'heure où le paysage universitaire veut se renouveler pour favoriser l'individualisation et la flexibilité des parcours des étudiants, cette mesure rigide de sélection devient anachronique.”*

L'agrément de l'Association des établissements d'enseignement en vétérinaire n'est-il pas indispensable pour la validité de nos diplômes? Qu'est-ce que exactement cette Association ? Quel rôle joue-t-elle dans la délivrance de nos diplômes?

L'AEEEEV est une structure associative privée (qui ne dispose d'aucune reconnaissance publique) qui va agréments les établissements d'enseignement sur base du volontariat, dans l'idée de créer une “Union européenne des vétérinaires”¹¹.

Dans le cadre du processus de Bologne, une réglementation européenne, la directive 2005/36/CE, a été adoptée pour organiser la reconnaissance des qualifications professionnelles au sein de l'Union. Ainsi, pour qu'un diplôme de médecine vétérinaire délivré en Belgique puisse être valablement reconnu à l'étranger, il doit avoir été délivré au terme d'une formation respectant des critères minimaux prévus dans la directive et ses annexes. Pour vérifier que les universités respectent les critères européens, les autorités européennes ont voulu mettre en place un système permanent d'évaluation des

¹⁰ “[L'Ordre insiste pour que] vous vous rendiez mutuellement service, que vous vous entraidez et que vous vous donniez mutuellement conseils. Bien des conflits peuvent être évités en suivant le principe fondamental de la CONFRATERNITE” <http://www.ordre-veterinaires.be/>

¹¹ <http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ13030389S.htm> ; <http://archive.pfwb.be/1000000010b20b6>, p. 3. <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1230>, p 126 et svl.

établissements d'enseignement vétérinaire, qui a été confié, en 1988, à l'Association des établissements d'enseignement vétérinaire¹².

L'AEDEV reste un organisme privé, c'est à dire que malgré le fait qu'elle puisse attribuer des certificats de qualité, elle n'est donc pas indispensable pour la validité des diplômes.

Peut-on accéder à l'emploi même sans accréditation de la formation par l'AEDEV?

Oui. L'accréditation des formations est liée à la Communauté française.

L'exercice de la profession en dehors du territoire belge, quant à lui, est lié au processus de Bologne, donc à la directive 2005/36/CE qui organise la reconnaissance des diplômes dans l'UE. La directive en question ne prévoit pas d'exception pour les vétérinaires, au contraire, elle prévoit une reconnaissance automatique des titres de formation en ce qui concerne la médecine vétérinaire qui se fait sur base de conditions minimales de formation inscrites dans la directive.

L'AEDEV qui n'est donc pas un organisme officiel de l'Union européenne, va ainsi se charger d'évaluer le respect des critères et va décider d'agrémenter ou non les établissements d'enseignement sur base du volontariat.. Dès lors, à priori, l'accréditation n'a pas de valeur juridique en soi, de sorte qu'une université qui respecterait la directive 2005/36/CE, alors même qu'elle n'est pas agréée par l'AEDEV, peut délivrer des diplômes parfaitement valables dans l'UE.¹³

Ne risque-t-on pas d'avoir du mal dans l'évolution de notre carrière, dans notre mobilité à l'étranger, si notre formation est sous-évaluée par l'AEDEV?

L'AEDEV délivre un agrément, un "label de qualité", aux établissements de médecine vétérinaire qui respectent un certain nombre de critères édictés par cette association privée. Ces critères s'appuieraient sur ceux édictés dans la directive européenne 2005/36/CE. Néanmoins, puisque l'AEDEV n'est pas un organisme officiel, sa décision

¹² En partenariat avec la Fédération des Vétérinaires Européens, également une association privée. Concrètement, il s'agit d'une association qui, après avoir été formellement sollicitée par la faculté ou l'école de médecine vétérinaire, nomme un groupe d'experts qui va effectuer une visite dans la faculté ou l'école au terme de laquelle il fournira un rapport. Celui-ci sera étudié par le Joint Education Committee FEV-AEDEV qui, après avoir entendu les autorités académiques, décidera d'agrémenter ou non l'établissement concerné.

¹³ <http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ13030389S.html> ;
<http://www.leparisien.fr/maisons-alfort-94700/l-ecole-veterinaire-dans-une-mauvaise-passe-21-02-2013-2585467.php>

d'agrémenter une université ou non n'a juridiquement aucun impact sur la validité du diplôme et ne semble n'avoir pas d'impact dans la vie professionnelle d'un vétérinaire¹⁴.

Au delà de ça, se pose la question de l'influence d'associations corporatives sur l'enseignement supérieur dans les Etats membres. Doit-on désormais craindre que l'organisation de notre enseignement et son financement, déjà limité, soient dictés par les exigences d'acteurs privés qui poursuivent leurs intérêts propres, au détriment de l'intérêt général d'une société qui gagne à ce qu'un maximum de ses membres soient instruits?

La FMV invoque l'argument d'un nombre trop élevé d'étudiants pour justifier une sélection. Qu'en est-il de cette pléthore ?

Il est vrai qu'à l'heure actuelle existe un contingent d'étudiants très important par rapport aux infrastructures et à l'encadrement disponibles. Néanmoins, que l'on ne se trompe pas de débat : le problème n'est pas qu'il y ait trop d'étudiants pour les infrastructures actuelles, le problème fondamental qui se pose à Liège est le manque de moyens (infrastructures, encadrement, animaux)¹⁵ pour former ce grand nombre d'étudiants dans de bonnes conditions.

Par rapport à l'évolution du nombre d'étudiants, le Steering Committee interuniversitaire¹⁶ rassemblant l'ULg, l'UCL, l'ULB et l'UNamur avait posé le constat d'un *"problème de l'augmentation régulière de l'effectif des étudiants menant à court terme à une qualité insuffisante de la formation, et le risque qu'elle puisse ne plus être reconnue à l'échelle européenne"*.

Ces conclusions sont pour le moins étonnantes. En effet, elles se basent sur une supposée "évolution régulière de l'effectif étudiant". Cette évolution est modélisée par le Steering Committee dans son rapport sur base de deux hypothèses :

- Un taux de réussite stable pour chaque année.
- Une augmentation constante des étudiants en bac 1 de 8% par an (soit l'évolution observée entre 2007 et 2011).

C'est précisément cette deuxième hypothèse qui pose problème. Elle sous-entend en effet une évolution exponentielle de la population étudiante, là où il semblerait plutôt que cette population ait tendance à se stabiliser, ou du moins à croître de moins en moins rapidement.

En conclusion, il est difficile aujourd'hui de fonder son argumentation sur une évolution exponentielle du nombre d'étudiants sans butter sur la réalité des chiffres et de l'évolution démographique. Si un problème de moyens est criant, des solutions existent et peuvent être mises en place tout en préservant l'accessibilité de notre éducation. Par exemple, 24

¹⁴ <http://www.thestudentroom.co.uk/showthread.php?t=1910783> : "I came to Kosice when they didnt have EAEVE, and it never seemed to affect graduates getting jobs at the end of it!"

¹⁵ Ces différentes questions sont abordées dans la suite de la FAQ.

¹⁶ Groupe interuniversitaire composé des représentants de l'ULB, l'Unamur, l'UCL et l'ULg chargé d'assurer une coordination entre les différents établissements sur le plan de la formation dispensée en médecine vétérinaire. Ce groupe a été créé suite au rapport de l'AEEEEV qui le suggérait.

millions d'euro seront débloqués pour construire une nouvelle clinique et un centre structurel interdisciplinaire de recherche (voir ci-dessous).

Quel impact ce nombre important d'étudiants a-t-il sur les débouchés? Un surplus de vétérinaire n'entraînera-t-il pas une concurrence trop importante entre praticiens, une baisse des salaires ... ? La profession est-elle en pénurie ou en surnombre?

Poser la question dans un contexte restreint à la Belgique a peu de sens : vu le principe européen de libre circulation des travailleurs, c'est à l'échelle de l'Union européenne qu'il faut se projeter, les flux de vétérinaires entre pays étant libres.

Déjà aujourd'hui, de nombreux vétérinaires formés en Belgique (re)partent exercer à l'étranger (étudiants originaires d'un autre pays de l'Union qui retournent dans leur pays, des Belges qui partent exercer ailleurs, ...) ¹⁷, se tournent vers la recherche ou d'autres métiers auxquels mène la formation en sciences vétérinaires (contrôle en abattoir, ...) ¹⁸. Par exemple, 39% (280 sur 725) des nouveaux inscrits à l'Ordre français des vétérinaires en 2013 étaient diplômés d'écoles non-françaises, dont 55% provenaient de Belgique (87 français et 68 belges formés en Belgique) ¹⁹. Ce constat peut ressortir également en analysant la proportion de promus qui s'inscrivent à l'ordre des médecins vétérinaires francophones ou encore de la proportion de promus qui ouvrent un cabinet. En 2010, sur 515 promus, 191 ont ouvert leur cabinet en Belgique, beaucoup partant à l'étranger ²⁰.

De surcroît, il n'existe pas de cadastre de l'activité vétérinaire en Belgique ou en Union européenne. Aujourd'hui, un certain nombre d'études tendent à démontrer une pénurie de vétérinaires pratiquant en zone rurale et de professionnels spécialisés dans le gros bétail. ²¹. Cette pénurie des vétérinaires fait d'ailleurs l'objet de débats parlementaires. Suite à une question orale en commission Agriculture, le ministre wallon de l'agriculture s'était exprimé en déclarant : *“vous avez raison sur le fait que le métier de vétérinaire [...] est en difficulté dans le monde rural”*. “[A propos de l'organisation des études et de l'excès d'étudiants], *on sait que l'engouement réside dans la médecine vétérinaire des animaux*

¹⁷ “Plus d'un millier de vétérinaires belges travaillent à l'étranger, principalement en France”

<https://www.unamur.be/etudes/rheto/catalogue/vete/debouches>

¹⁸ Il ne faut pas perdre de vue que la formation en sciences vétérinaires ne conduit pas seulement à devenir un vétérinaire praticien : <https://www.unamur.be/etudes/rheto/catalogue/vete/debouches>

¹⁹ http://www.veterinaire.fr/img/upload//0/0/3/1700_Stats%20RA%202013.pdf, p. 11.

²⁰ Selon l'étude “Statistiques Indépendants et Professions libérales 2011 Focus sur la pénurie des médecins vétérinaires et des médecins” de l'Union des professions libérales et intellectuelles et de l'aille profession libérale de l'Union des classes moyennes.

²¹ Idem (2011), “Les vétérinaires ruraux en ont plein les bottes”

http://www.lavenir.net/cnt/DMF20150528_00656073 (29 mai 2015),

<http://www.sudinfo.be/518554/article/actualite/politique/ucm/2012-09-10/penurie-de-medecins-et-de-vete-rinaires> (2012), <http://www.lavenir.net/cnt/39191178> (2010),

http://archives.lesoir.be/adieu-veaux-vaches-cochons-moutons_t-20060411-0053RL.html (2006)

*de compagnie et des chevaux et pas celle des animaux de rente. Il faut veiller à ce que les mesures prises n'entravent pas le recrutement et la formation des futurs praticiens ruraux*²²

N'est-ce pas important d'adapter le nombre d'étudiants au nombre de praticiens dont le pays a besoin?

Derrière cette question, se cache une certaine vision de notre enseignement. Quel type d'enseignement voulons-nous? Nous sommes convaincus que l'enseignement supérieur n'a pas pour but fondamental de former des jeunes à être directement employables et ainsi ne diplômé que le nombre exact de personnes dont la société aurait besoin. L'enseignement est fondamentalement un vecteur d'émancipation. Son but consiste avant tout à former de jeunes citoyens critiques et ouverts sur le monde, dotés des clés pour le comprendre dans ses crises et ses enjeux. Il doit nous permettre de comprendre la société actuelle, en nous donnant un bagage disciplinaire et interdisciplinaire, et nous donner la capacité d'agir collectivement pour la transformer. C'est l'essence même de la formation universitaire.

Imaginons cependant qu'on décide de restreindre le but de l'enseignement supérieur à uniquement notre formation à un emploi en fonction des besoins du marché. Est-ce pratiquement faisable? Non.

- Dans un contexte de libre circulation européenne, ça n'aurait aucun sens de mettre en place des quotas limités à un pays.
- Si la proposition était de coordonner ces quotas au niveau européen, ça aurait plus de sens, mais là, il y a une grosse contradiction qui risque de mener (si on mène la logique au bout) à de la discrimination entre le jeune étudiant en Belgique qui se sera vu barrer l'accès à la formation et donc à la profession ; et le jeune ayant fait ses études à l'étranger qui pourrait s'installer et exercer en Belgique en toute liberté.
- Par ailleurs, les systèmes de planification centralisée connus (économiques pour l'époque soviétique comme aid pour la médecine) sont imparfaits, n'arrivent pas à anticiper les évolutions et mènent à des approximations et des pénuries. La médecine l'a tenté depuis 1997 (numerus clausus et quotas INAMI), ce qui a conduit à une énorme pénurie de médecins qui met en danger l'avenir de la qualité et de l'accessibilité des soins de santé.
- Planifier avec des quotas à l'entrée, c'est tenter d'imaginer 6 ans à l'avance les besoins de la société en vétérinaires. Chose très difficile, voire impossible.

En ces temps de crises, l'ensemble des services publics, dont l'enseignement, souffrent. La sélection n'est pas la seule option, il en existe d'autres et des meilleures car jamais, pour quelques motifs qu'elle soit invoquée, elle ne sera un moyen permettant d'atteindre cet idéal d'une université émancipatrice.

²² http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2014_2015/CRIC/cric128.pdf (2015), pp. 12 et 13 ; voir aussi : <http://archive.pfwb.be/10000000106602f> (2010) pp.8 et 9.

La réalité en médecine vétérinaire est véritablement critique. Par ailleurs, le principal facteur limitant est le nombre est la variété des cas cliniques. Que faire?

C'est en effet la partie la plus difficile du problème²³. Il convient donc de la comprendre dans ses menus détails. La carence en *certain*s animaux a été constatée dans le rapport (2009) de l'AEEEEV qui établit des ratios spécifiques en deçà desquels la faculté doit intervenir.

L'AEEEEV estime que de manière générale, "*there is a good stock of animals*". Le rapport pointe néanmoins deux carences. Par rapport au nombre d'étudiants au cours de la dernière année complète de formation clinique, le nombre²⁴ :

- d'animaux de compagnie (canins, félins, ...) disponibles pour la formation clinique serait insuffisant (en 2009, le ratio à la FMV était de 37.71 alors qu'il aurait du être de 54,61 minimum).
- de lagomorphes (lapins, lièvres, ...) disponibles est insuffisant (en 2009, le ratio à la FMV était de 0.52 alors qu'il aurait du être au minimum de 0.64).

Ceci, selon donc les standards de qualité de l'AEEEEV qui reste un organisme privé.

Pour ce qui est des animaux de production (bovins, ovins, porcs, ...), pour les volailles, équidés ou autres animaux, les ratios sont respectés et pour certains, largement.

Enfin, on remarque en analysant les tableaux (notamment entre 2005 et 2008) que, ces dernières années, le nombre de cas cliniques admis est en augmentation constante. Par exemple, le nombre d'équidés hospitalisés à la FMV est passé de 546 en 2005-2006 à 650 en 2007-2008. Le nombre de félins dont le diagnostic a été réalisé la FMV est lui passé de 1223 en 2005-2006 à 1943 en 2007-2008. Par contre, le nombre de canins a lui baissé d'une cinquantaine d'animaux entre 2005 et 2008, après avoir augmenté entre 2005 et 2007 de plus de 350 cas cliniques²⁵.

Si ce dernier exemple traduit une baisse effective du nombre de canins, il nous montre également qu'une année n'est pas l'autre et que l'évolution du nombre de cas cliniques dépend d'une quantité de facteurs, dont une partie sont maitrisables. La FMV avait tenté d'expliquer cette évolution croissante du nombre de cas cliniques par :

- un service à la clientèle généralement bien perçu
- développement d'un service d'urgence ouvert 24 h/24 et 365 jours/an dans les trois pôles

²³ A noter qu'il faut déjà pointer la responsabilité de la Communauté française dans la décision purement politique qu'est le déménagement de la CVU vers Liège en 1991. Les raisons de ce déménagement historique?... Une question de réseaux d'enseignement. Comme il n'y avait l'argent que pour une CVU sur la Communauté française, il a été décidé qu'elle serait rattachée à la seule université complète du réseau public, soit Liège. Donc, pour des raisons historiques qui n'ont plus aucune réalité concrète depuis de nombreuses années, on a diminué la qualité de notre enseignement. Et aujourd'hui, certains veulent en faire porter la responsabilité sur les étudiants.

²⁴ http://www.eaeve.org/fileadmin/downloads/executive_summaries/FinalReportLiege.pdf, page 26.

²⁵ <http://www.fmv.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2010-03/cf081-078fr.pdf>, page 48.

- à des efforts importants consentis à la fois par les autorités facultaires et universitaires pour augmenter de manière significative le nombre de cliniciens encadrants.

Les pistes de solution permettant de résorber la carence en animaux de compagnie doivent être approfondies. Si l'idée de construction d'une nouvelle/seconde CVU est dans certains cartons, c'est un investissement de long terme conséquent. A plus court terme, l'on pourrait par exemple penser à des efforts réalisés afin de faciliter le déplacement des vétérinaires, afin de nouer des partenariats plus nombreux et plus larges pour aller traiter les animaux directement dans les établissements²⁶, notamment ceux dans les régions connaissant une pénurie de vétérinaire praticiens, Par ailleurs, l'investissement des 24 millions d'euros permettra d'améliorer les conditions d'accueil de tous ces animaux et permettra de créer les infrastructures suffisantes pour les traiter.

Des solutions existent, autres que celle qui consiste à opérer aveuglément une sélection des étudiants. Sans vouloir verser dans l'extrême, que se passera-t-il le jour où, face à une épidémie ou à un nombre important de cas cliniques, la faculté, dans un contexte de pénurie de praticiens pour certains animaux, ne sera plus en mesure d'assurer un service suffisant? C'est tout un service public qui s'en trouverait menacé !

Les étudiants européens, et particulièrement les français, représentent un nombre important d'étudiants en faculté de médecine vétérinaire. Ceux-ci payent un minerval équivalent à celui des belges. Quel rôle les étudiants français jouent-ils dans ce dossier?

Jusqu'en 2006, les étudiants français étaient surmajoritaires dans les auditoires VETE : il y avait 5 à 7% de VETE belges en fin de master... Cela créait un problème de santé publique. La Belgique a donc demandé et obtenu de l'UE une dérogation au principe de libre circulation. Depuis, un tirage au sort des étudiants non-résidents a lieu pour que maximum 30% des BAC1 soient des non-résidents.

La question de la population se double d'une question de financement : l'Etat français ne transfère pas d'argent vers la Belgique pour l'encadrement des étudiants français. Une solution pourrait être de demander la mise en place d'un mécanisme européen de financement solidaire entre Etats dans le cadre de Bologne.

²⁶ En 2009, les accords avec des opérateurs capables de promouvoir des activités cliniques et para-cliniques au bénéfice de l'ensemble des étudiants pour les animaux de compagnie étaient au nombre de trois : 1. sociétés protectrices des animaux de Charleroi, Cointe, Saint Trond, Verviers ; 2. hippodrome de Ghlin ; 3. refuge de Saint Georges.

Pourquoi ne pas diminuer le taux maximum de 30% d'étrangers à 10% par exemple ?

Pour pallier au problème du nombre élevé d'étudiants étrangers dans le secteur médical, la Communauté française a instauré, depuis 2006, des quotas aux inscriptions d'étudiants non-résidents. Le nombre de non-résidents qui s'inscrivent pour la première fois en sciences vétérinaires est ainsi limité à 30% du nombre total d'inscriptions de l'année précédente. En principe, cela est contraire à la liberté de circulation, dont nous jouissons tous grâce à la construction européenne. Néanmoins, la Commission européenne a temporairement accepté cette restriction, car elle serait justifiée par des raisons de santé publique. En effet, il s'agit d'éviter une pénurie de professionnels qualifiés sur le territoire belge francophone menaçant ainsi notre système de soins de santé.

Diminuer de 30 à 20, voire même 10%, semble être une solution relativement peu probable sur le plan juridique. Une telle restriction du nombre d'étrangers ne résisterait peut-être pas au droit européen.

Quelle(s) solution(s) proposer alors à ce problème de médecine vétérinaire?

- **Clarifier le rôle joué par l'AEEEEV.** L'information doit (re)passer clairement auprès des étudiants, des vétérinaires et des établissements employant des vétérinaires à l'échelle de l'UE : l'AEEEEV peut fournir des indications concernant la qualité d'une formation, mais celles-ci ne sont pas indicatives de la qualité globale de la formation, ne s'attachant qu'à certains de ses aspects ; et surtout, elle n'est pas un organisme d'accréditation officielle, encore moins de reconnaissance européenne du diplôme.
- **Exiger un refinancement public de notre enseignement supérieur.** Vu le contexte de crise de sous-financement de notre enseignement, en VETE comme ailleurs, les taux d'encadrement sont critiques. Un refinancement public de notre éducation est une priorité absolue pour les étudiants. Et il est possible. En effet, en 2014, suite à deux années de luttes des étudiants, le ministre Marcourt s'est engagé à refinancer graduellement l'enseignement à hauteur de 107,5 millions d'euros pour l'horizon 2019.²⁷ Nous veillerons à ce que cette promesse soit respectée.
- **Régler la carence de cas cliniques.** Concrètement, des solutions doivent être trouvées face à ce besoin en animaux, et l'éventuelle construction d'une autre CVU proche d'autres bassins ne se fera sans doute pas dans les 3 ans à venir.

²⁷ <http://www.fef.be/2015/05/concours-en-medecine-veterinaire-les-etudiants-disent-non-a-la-selection/>

Fort heureusement, l'agrandissement de la CVU décidé en 2014 permettra aussi d'accueillir plus d'animaux²⁸, c'est une première piste. La seconde serait de nouer des partenariats plus nombreux et plus larges pour aller traiter les animaux directement dans les établissements ou encore d'analyser la législation idoine pour voir si il n'est pas possible de faciliter leur acheminement.

- **Améliorer l'information sur les études pour une meilleure orientation.** Il est essentiel que l'étudiant ait accès à une information objective pour lui permettre en fonction de la qualité des études et des débouchés de prendre ses responsabilités et de décider son projet de vie en toute autonomie.

Si la Communauté française n'organise pas de sélection, les académiques la mettront-ils en place via les examens?

La mise en place des conditions de réussite liées au décret paysage (réussite cours par cours et accréditation automatique des cours au dessus de 10/20) rend les tentatives de manipulation des résultats aux examens bien plus difficiles (on ne sait pas adapter les moyennes globales a posteriori pendant la délibération, puisque les crédits sont automatiquement validés au dessus des 10 ; alors qu'avant une marge entre 10 et 12 existait).

Si un professeur refuse de vous accorder la possibilité de repasser votre examen en juin ou août (pour les BAC1) ou en août (pour les années suivantes) ; ou s'il refuse de vous permettre d'anticiper des cours pour cause de "manque de place", vous pouvez tenter un recours et vous le gagnerez sans doute !

Pourquoi ne pas transposer le mécanisme du numerus clausus applicable en médecine?

Les études de médecine vétérinaire ne sont pas comparables à celles de médecine humaine, dans la mesure où ces dernières mènent à l'exercice d'une profession dont les prestations sont remboursées par la sécurité sociale (les fameux numéros Inami). En vété, ce n'est pas le cas.

Mais, admettons qu'on choisisse ce système de numerus clausus, donc de planification préalable (5 ou 6 ans à l'avance pour les VETE) de l'offre vétérinaire (deux choix très idéologiques). Dans une Union européenne dont le principe est la libre circulation des travailleurs et services, ça n'aurait aucun sens de mettre en place des quotas limités à un pays. Si la proposition était de coordonner ces quotas au niveau européen, ça aurait plus de sens, mais là, il y a une grosse contradiction qui risque de mener (si on mène la

logique au bout) à de la discrimination entre le jeune étudiant en Belgique qui se sera vu barrer l'accès à la formation et donc à la profession ; et le jeune ayant fait ses études à l'étranger qui pourrait s'installer et exercer en Belgique en toute liberté.

Qu'est-ce qu'on peut faire, nous, étudiants de médecine vétérinaire?

- **Ne pas perdre espoir**, car il existe des solutions. En plus d'être réalistes, celles que nous prônons se veulent elles dans l'intérêt commun, pour assurer un enseignement de qualité pour tous.
- **Se tenir informer** de l'évolution du dossier et réceptionner les informations de manière à en dégager le vrai du faux ou du non vérifiés.
- **S'impliquer** en tenant informé votre entourage et/ou en vous engageant au sein de vos organes de représentation étudiante qui nous informent, nous organisent et nous défendent (UCL : AGL ; UNamur : AGE ; ULB : BEA - Sur l'ensemble de la Communauté française : FEF).

Le dossier commence seulement à se constituer, et déjà, ce qu'on présentait comme des problèmes sans alternatives sont déconstruits, et des débuts de solutions se créent. C'est en réfléchissant ensemble, de façon sereine et dans le respect de la démocratie étudiante, qu'une solution pourra être trouvée pour tous les étudiants.

Les 24 millions d'euro dégagés n'aideront-ils pas à résoudre le problème?

Si, les 24 millions aideront à résoudre en partie le problème.

La FMV témoigne de l'urgence de sélectionner les étudiants pour éviter de perdre l'accréditation de l'AEEEEV, au motif que la perte de l'accréditation empêcherait les diplômés d'exercer en dehors du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, l'étude de l'AEEEEV rendue en 2009 pointe deux principaux problèmes :

- d'encadrement et d'infrastructures suffisantes pour accueillir un contingent d'étudiant aussi élevé (R1/R2).
- de petits animaux et d'animaux de compagnie pour pouvoir assurer des séances de travail pratique (R16).

Parmi les solutions préconisées par l'AEEEEV, figuraient notamment :

- *At the FVM, ULg, the CVU (veterinary teaching hospital) should become increasingly responsible in controlling its facilities and staff to ensure a better mutualisation and overall efficacy*
- *Funds received from CFB for basic maintenance of the FVM buildings are insufficient.* Entendez, ils doivent être augmentés.
- *Larger rooms for practicals with more instructors assisting in order to maintain group size could help solve the problem.*
- *The FVM is encouraged to increase the companion animal load, e.g. by gaining a higher attractiveness due to providing a better clinical environment and by further improving clinical services.*

Le rapport suggère ainsi un panel de solutions. Le problème d'encadrement (R1/R2) et le manque d'animaux de compagnie (R16) pourraient être résolus par un investissement conséquent.

Prenant acte de ces constats et des recommandations de l'AEEEEV, la faculté de Liège et les autorités politiques de la Communauté Française se sont mises d'accord sur un budget extraordinaire de 24 millions d'euro (18 millions de la CF et 6 millions de l'ULg) débloqués à la faveur de la FMV, afin que cette dernière *“atteigne les standards de qualité les plus élevés en termes d'infrastructures, d'équipements scientifiques et de biosécurité, ainsi que d'offrir aux étudiants les outils les plus adaptés à la qualité de leur formation.”*

Concrètement, cet argent servira à construire la *“nouvelle Clinique vétérinaire universitaire pour animaux de compagnie, qui sera mise en service en 2018. Le bâtiment de 5000 m2 sera construit à côté de l'actuelle clinique, reconfigurée en bureaux, salles de travaux pratiques pour étudiants et laboratoires. Dans un espace parfaitement agencé et sécurisé, il comprendra de nouvelles salles de consultations, d'exams complémentaires (endoscopie, ECG, récolte de sperme, urodynamique, hémodialyse,...), de préparation à la chirurgie, un bloc opératoire moderne, des zones d'hospitalisation en soins intensifs et pour animaux contagieux, une pharmacie centralisée, une salle de chimiothérapie, de physiothérapie,... ainsi qu'une bibliothèque et des salles pour étudiants et cliniciens (vestiaires, multimédia, locaux de repos,...).”*²⁹

Ainsi, l'investissement des 24 millions d'euro (R16) et un refinancement global de 107,5 millions (R1+R2) participeront à résoudre les problèmes³⁰.

Pourquoi le dossier éclate-t-il maintenant? Quelle est son urgence?

Ce problème existe en sourdine depuis quelques années. Il a été relancé ces dernières semaines suite au décret organisant un concours en médecine humaine et en dentisterie. Les doyens y ont vu une belle opportunité pour mettre la pression sur le ministre afin qu'il organise une sélection également en sciences vétérinaires. Ces derniers appellent à une mesure de filtre avant la rentrée académique prochaine.

Néanmoins, rien aujourd'hui ne prête le flanc à une urgence immodérée qui impliquerait la mise en place de mesures prises à la va-vite et au détriment de l'intérêt de tous. Le

²⁹https://www.ulg.ac.be/cms/c_3898931/fr/24-millions-deuros-investis-a-la-faculte-de-medecine-veterinaire-de-lulg

³⁰ Le **ministre Marcourt** avait déclaré: *“Il était nécessaire de créer cette nouvelle clinique non seulement pour répondre au souhait de l'Ecove mais aussi pour permettre aux étudiants de suivre leurs cours dans de bonnes conditions. [...] Tout comme en dentisterie, les infrastructures sont limitées. Ces montants permettront d'adapter les installations aux besoins de l'université [...]”*.

Le **recteur de l'ULg** avait quant à lui déclaré : *“Nous avons fait d'une contrainte une opportunité. L'accroissement de notre nombre d'étudiants, les normes de biosécurité plus exigeantes, les recommandations de l'AEEEEV pour la reconduction de notre accréditation : nous répondons à ces défis avec un plan d'investissements de 24 millions d'euros qui va projeter notre Faculté de Médecine vétérinaire, unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le futur, au plus grand bénéfice de nos futurs diplômés”*

https://www.ulg.ac.be/cms/c_3898931/fr/24-millions-deuros-investis-a-la-faculte-de-medecine-veterinaire-de-lulg

prochain rapport de l'AEEEEV est prévu pour 2019, soit après la réalisation des travaux censés répondre aux recommandations de l'AEEEEV. Si la situation requiert des solutions dans un terme plus au moins court, elles doivent être prises dans un mouvement large de concertation entre l'ensemble des protagonistes.

“Je pense quand même qu’il y a urgence et qu’il faut trouver une solution avant la rentrée. Le Ministre Marcourt doit nous écouter et écrire un décret avant septembre 2015!”

Même si on voulait une sélection, même si c'était la seule solution, le cheminement normal d'un décret, même rédigé dans l'urgence.

Un décret est rédigé en cabinet, passe par la section de législation du conseil d'Etat, est discuté deux à trois fois en gouvernement, passe également par une concertation obligatoire avec les acteurs de la société civile concernés (notamment les étudiants dans ce cas-ci), il doit être débattu en commission puis en Parlement... Tout ça prend du temps, au moins un mois et demi. Or, en juillet-août, ce sont les vacances parlementaires.

Donc, même si Marcourt démarrait son projet maintenant et mettait toute son équipe sur le coup, le fonctionnement démocratique ne permettrait pas que le décret soit prêt pour la rentrée.

Heureusement, la situation de maintenant n'est pas sensiblement différente de celle qui aura lieu à la rentrée, il n'y a pas d'urgence fortement différente (l'AEEEEV ne réévalue l'ULg qu'en 2019).

Nous pouvons donc étudier et réussir nos examens avant de nous repencher sur ce palpitant dossier. Bon courage et bonne session à tous ! ;)